

# FASCICULE DE CRISE

## P.P.M.S.

Plan Particulier de Mise en Sûreté

face aux risques majeurs  
dans l'académie  
de Poitiers

Ecole primaire de Vadalle  
Avenue de la République  
16560 AUSSAC-VADALLE  
Tel : 05.45.20.68.39

Ce document devra être réactualisé  
en début de chaque année

# Sur le plan technique

Ci-joint :

1. La cartographie des zones d'effets vis-à-vis des risques induits par les canalisations de transport de gaz de la commune d'Aussac-Vadalle.
2. La fiche synthétique de la commune d'Aussac-Vadalle sur les informations sur les risques naturels et technologiques.
3. La carte du risque sismique en Charente.
4. L'extrait de la liste des communes où s'applique le droit à l'information sur les risques majeurs en application de l'article L.125-2 du code de l'environnement où apparaît la commune d'Aussac Vadalle. Extrait du DDRM (Dossier Départemental des Risques Majeurs) de la Charente.

COMMUNES	RISQUES NATURELS				RISQUES TECHNOLOGIQUES		
	Séisme (zone de sismicité)	Inondations PPRI	Mouvements de terrain	Fauve de forêt PDPCOI	Risque industriel PPRT / PPI	Rupture de barrage PPI	Transport de Matières Dangereuses
AUSSAC VADALLE	modéré	l'Argentor				Gaz / RN 10	danger



PRÉFET DE LA CHARENTE

Direction  
départementale  
des territoires  
de la Charente

## COMMUNE D'AUSSAC VADALLE

### Risques induits par les canalisations de transport de gaz

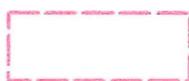
#### Cartographie des zones d'effets

#### LEGENDE

Canalisation de transport de gaz



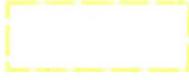
Limites communales



Zone de dangers très graves



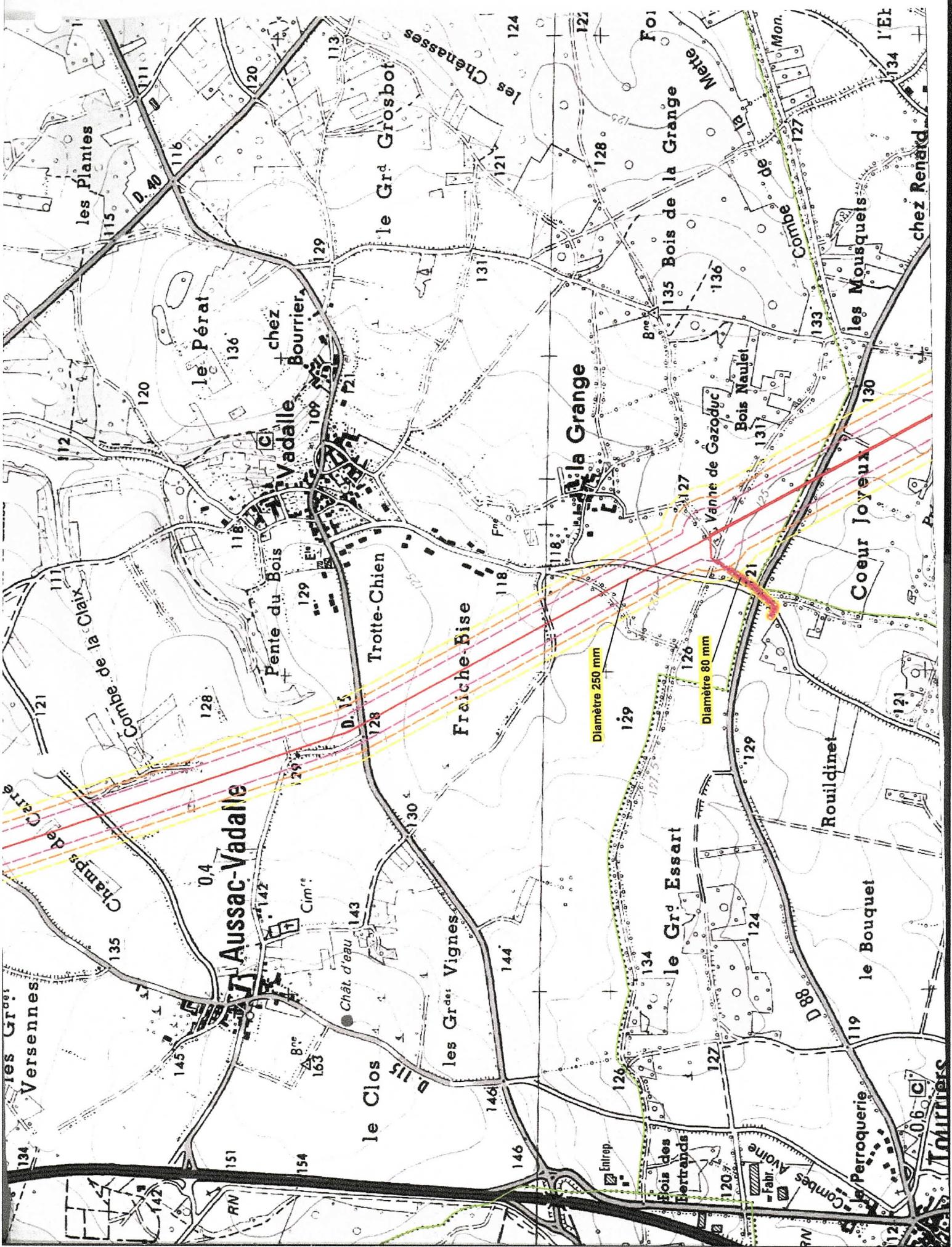
Zone de dangers graves



Zone de dangers significatifs

« Edition graphique issue d'un plan de détail informatisé qui peut être modifié sans préavis; elle ne peut être ni reproduite ni communiquée à des tiers ni utilisée à des fins commerciales sans autorisation spécifique de GRTgaz ».

« La position mentionnée ne permet pas la localisation précise sur le terrain des canalisations. Pour tous travaux à proximité des canalisations de transport de gaz naturel, il est nécessaire d'effectuer auprès de GRTgaz une demande de renseignement ou une déclaration d'intention de commencement de travaux conformément au décret 91-1147 du 14 oct. 1991 ».





Préfet de la Charente

## Fiche synthétique - Commune d'Aussac-Vadalle

Informations sur les risques naturels et technologiques  
pour l'application des I, II, III de l'article L 125-5 du code de l'environnement

### 1. Annexe à l'arrêté préfectoral

n° 2011 115-0001

du 25 avril 2011

mis à jour le

### 2. Situation de la commune au regard d'un ou plusieurs plans de prévention de risques naturels prévisibles [ PPRn ]

La commune est située dans le périmètre d'un PPR n

oui  non

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

date \_\_\_\_\_  
date \_\_\_\_\_  
date \_\_\_\_\_

aléa \_\_\_\_\_  
aléa \_\_\_\_\_  
aléa \_\_\_\_\_

Les documents de référence sont :

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

Consultable sur Internet   
Consultable sur Internet   
Consultable sur Internet

### 3. Situation de la commune au regard d'un plan de prévention de risques technologiques [ PPRt ]

La commune est située dans le périmètre d'un PPR t

oui  non

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

date \_\_\_\_\_  
date \_\_\_\_\_

effet \_\_\_\_\_  
effet \_\_\_\_\_

Les documents de référence sont :

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

Consultable sur Internet   
Consultable sur Internet

### 4. Situation de la commune au regard du zonage réglementaire pour la prise en compte de la sismicité

en application des articles R 563-4 et R 125-23 du code de l'environnement modifiés par les décrets n°2010-1254 et 2010-1255

La commune est située dans une zone de sismicité

Forte zone 5	Moyenne zone 4	Modérée zone 3 <input checked="" type="checkbox"/>	Faible zone 2	Très faible Zone 1
--------------	----------------	--	---------------	--------------------

pièces jointes

### 5. Cartographie

extraits de documents ou de dossiers permettant la localisation des immeubles au regard des risques encourus

Carte départementale du risque sismique

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

### 6. Arrêtés portant ou ayant porté reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle ou technologique

La liste actualisée des arrêtés est consultable sur le site portail [www.prim.net](http://www.prim.net) dans la rubrique « Ma commune face aux risques »

Date : 25 avril 2011

Le préfet de département

## *Carte du risque sismique*



### Légende :

## Nouveau zonage sismique

### Aléa faible (231 communes)

### Aléa modéré (173 communes)



## **Limite de canton**

**Dresser la liste des risques auxquels l'établissement est confronté :**

- Incendie dans les locaux de l'école.
- Incendie à l'extérieur et fumée dans la cour de récréation.
- Accident sur la rue de La République (devant l'école)
- Accident sur la route nationale 10 impliquant un transport de matière dangereuse (nuage de vapeurs toxique, fumées, ...)
- Rue de La République verglacée ou enneigée.

## **2. Déterminer les accès de l'établissement :**

Ce repérage sur plan masse permettra un meilleur accueil des services extérieurs.

Il sera élaboré en collaboration avec les services de secours.

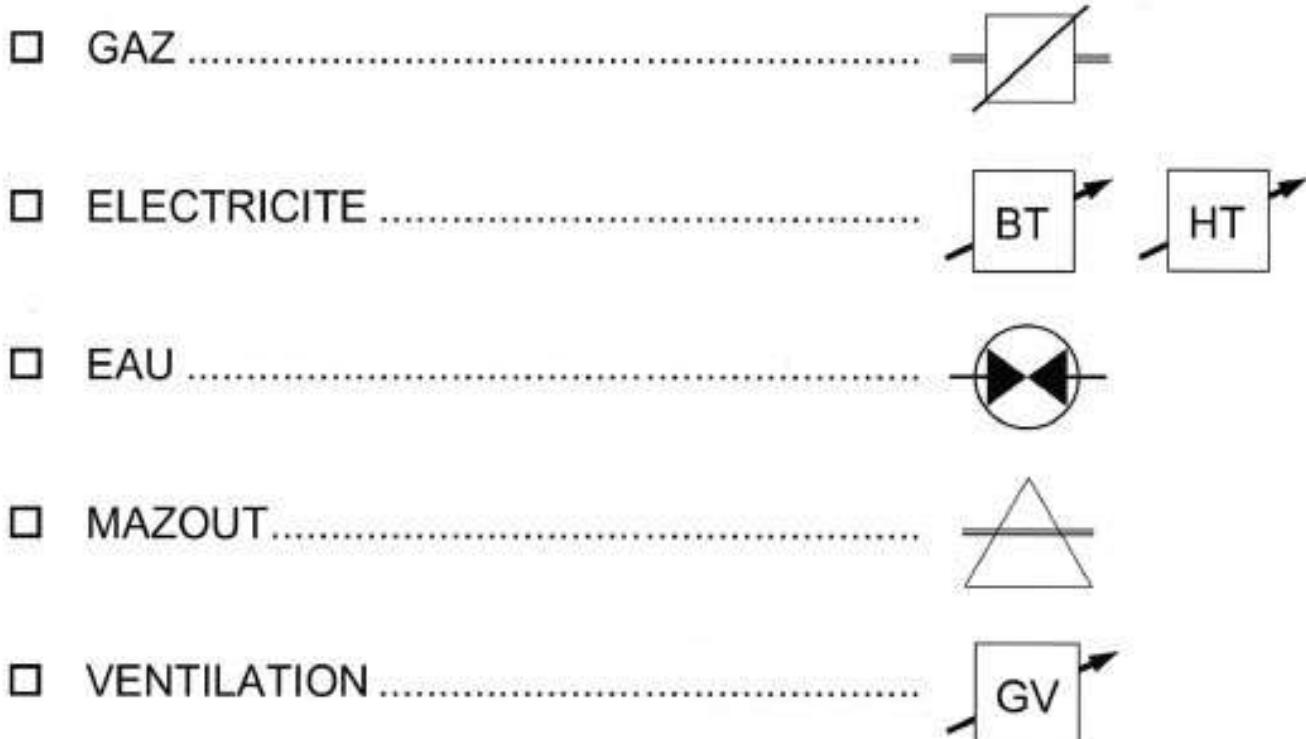
**Personne ressource en charge du contrôle des accès de l'établissement**

Le directeur de l'école : Dorian GUEDON

### **3. Organes de coupure et locaux à risques :**

Ci-joint le plan de l'école avec :

- + L'emplacement des organes de coupure :



- + Les locaux à risques (transformateurs, stockage de bouteilles de gaz et de produits dangereux, ...)

### **4. Lieu de mise à l'abri et moyen d'y accéder**

Lieu de mise à l'abri :

**Les salles de classe ou le réfectoire de l'école :**

Point d'eau + accès à l'extérieur par les portes de secours + toilettes proches

Moyen d'y accéder : Cf. plan